Subvention pour les couches et les produits d'hygiène durables

Comme beaucoup d'arrondissements de la Ville de Montréal, Outremont subventionne maintenant l'achat de couches lavables, de produits d'hygiène menstruelle et de produits d'incontinence durables! L'utilisation de ces produits contribue à diminuer la quantité de déchets envoyée dans les sites d'enfouissement en plus de permettre de faire des économies.

Afin de bénéficier de la subvention, merci de remplir le formulaire de demande de subvention, et de l'envoyer par courriel.

1. Subventions pour couches lavables

Les achats sont subventionnés à 50% avec un remboursement maximal de 150$. Un maximum de deux subventions par année (janvier à décembre) sera accordé par famille.

Pour les familles à faible revenu (revenu inférieur à 20 000$), les achats seront subventionnés à 75% pour un maximum de 200$.

Dépenses subventionnées :

- Achat d'un minimum de 10 couches réutilisables.
- Achat de matériaux pour la confection d'un minimum de 10 couches réutilisables (10-20 m de tissus) et matériel de mercerie.
- Dépenses faites pour un service de location de couches réutilisables (ex.: BébéAuric) pour une durée d'au moins 12 mois.

Documents à fournir :

- Preuve de résidence dans l'arrondissement d'Outremont
- Certificat de naissance de l'enfant
- Facture de l'achat ou de la location (si achat de seconde main, annonce de l'achat et preuve de transaction)
- Formulaire de demande rempli et signé

2. Produits d'hygiène menstruelle durables

Les achats sont subventionnés à 50% avec un remboursement maximal de 100$. Une subvention par personne par année pourra être accordée.

Pour les personnes à faible revenu (revenu inférieur à 20 000$), les achats seront subventionnés à 75% pour un maximum de 150$.

Dépenses subventionnées :

- Achat de produits d'hygiène menstruelle durables :
    - Serviettes hygiéniques lavables
    - Culottes menstruelles
    - Coupe menstruelle
    - Éponge
    - Inserts lavables
- Achat de matériel pour la confection de produits d'hygiène menstruelle réutilisable (tissus et matériel de mercerie).

Documents à fournir :

- Preuve de résidence dans l'arrondissement d'Outremont
- Facture de l'achat ou de la location (si achat de seconde main, annonce de l'achat et preuve de transaction)
- Formulaire de demande rempli et signé

3. Produits d'incontinence

Ces achats seront subventionnés à 50%, à partir d'un achat de 30$, pour un remboursement maximal de 150$. Une subvention par personne par année pourra être accordée.
Pour les personnes à faible revenu (revenu inférieur à 20 000$), les achats seront subventionnés à 75% pour un maximum de 150$.

Dépenses subventionnées :

- Sous-vêtements pour fuites urinaires
- Serviettes de protection réutilisables
- Inserts lavables
- Achat de matériel pour la confection de produits d'incontinence réutilisables (tissus et matériel de mercerie)

Documents à fournir :

- Preuve de résidence dans l'arrondissement d'Outremont
- Facture de l'achat ou de la location (si achat de seconde main, annonce de l'achat et preuve de transaction)
- Formulaire de demande rempli et signé

Preuves de faible revenu admissibles

- Avis de cotisation fédéral ou provincial le plus récent
- Carnet de réclamation si vous êtes bénéficiaire de l'aide sociale
- Attestation d'assurance-emploi mentionnant le montant et le nombre de semaines des prestations
- Fiche relative au droit d'établissement pour les nouveaux arrivants au Canada

Pour toute question, contacter le 438-529-9833 ou
projets.eq@outremontenfamille.org